

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2021- 001

L'an deux mille vingt et un, le 5 février à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Bazile, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 26 janvier 2021

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, COQUILLAUD, DANIEL, FAURE, GABETTE, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	16
Votants	16
Exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention – CVM

M. le Président fait part au conseil syndical de la présence récurrente de CVM à certaines extrémités du réseau. Une troisième tranche de travaux de remplacement est de nouveaux à prévoir pour éliminer les CVM dans le réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Décide d'anticiper le renouvellement des canalisations en PVC relarguant des CVM, afin de garantir une qualité de l'eau distribuée
Le montant total estimatif de ces travaux s'élève à **1 040 000 € HT**.
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour le remplacement des canalisations identifiées sur son territoire pour un montant estimatif de 660 000€ HT.
- Sollicite l'Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le remplacement des canalisations identifiées sur son territoire pour un montant estimatif de 380 000€ HT
- Sollicite l'Aide de l'Etat, par le biais de la DETR, pour le remplacement des canalisations identifiées sur l'ensemble du territoire du syndicat (1040000 € HT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 8 FEV. 2021



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2021- 002

L'an deux mille vingt et un, le 5 février à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Bazile, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 26 janvier 2021

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, COQUILLAUD, DANIEL, FAURE, GABETTE, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	16
Votants	16
Exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention – Dournazac

M. le Président fait part au conseil syndical de la réalisation en 2021, par la commune de Dournazac, de l'intégralité du réseau d'assainissement du bourg. Il ajoute qu'il serait donc judicieux de profiter de ces travaux pour refaire le réseau d'eau potable en même temps dans un souci d'économie des deniers publics. En effet, le réseau eau potable du bourg est assez fuyard.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Décide d'autoriser le renouvellement des canalisations d'eau potable dans le bourg de Dournazac en même temps que les travaux d'assainissement.
Le montant estimatif de ces travaux s'élève à **110 000 € HT**.
- Sollicite l'Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 FEV. 2021

